

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2015



Présents : tous les membres

Secrétaire : Marie-thérèse LESTRA

Le Conseil municipal au complet s'est réuni ce jour à 20h 30 en session ordinaire. Il a traité les différents points de l'ordre du jour suivants :

REPARTITION DU FPIC POUR 2015 :

Le Fonds de Péréquation ayant été divisé par deux pour 2015, avant d'être supprimé l'an prochain, la Communauté de Communes du Pays d'Astrée (CCPA) avait proposé en début d'année de ne pas le redistribuer mais de le conserver pour les besoins de la Communauté (réfection du toit du gymnase, mise aux normes de sécurité du château de Goutelas...) Mais cela ne peut se faire sans l'aval de toutes les communes sans exception. La quote-part de Marcoux s'élève à 4 400 € environ. D'autre part, la CCPA va prendre en charge les permis de construire. De ce fait certaines communes, les plus petites, vont se retrouver lésées. C'est pourquoi, lors du vote à la Communauté, Mr le Maire s'était abstenu. Pour Marcoux, la proposition recueille une voix pour , 7 contre et 7 abstentions.

CREATION DE POSTE :

Suite à son congé de maternité, Aurore Granger reprend son poste début juillet pour 6 mois. A sa demande, son contrat sera ramené à 24h/semaine au lieu de 35. Comme d'autre part le contrat de Mme Michel se termine fin août et ne sera pas renouvelé, il est proposé de reprendre Isabelle Roche pour 22 h/semaine, par un contrat C.U.I. de 1 an à partir du 25/06/2015. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. De ce fait, à la rentrée prochaine, l'organisation des TAP pour les petites sections ne devrait pas nécessiter de faire appel à des intervenants extérieurs. Le contrat de Luc Thomas par contre est maintenu. Mais nous savons qu'à partir de janvier 2016 le problème se reposera.

ORGANISATION DE LA CANTINE :

La dernière réunion du conseil le 13 mai (voir compte-rendu), a été marquée par la discussion sur le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion et sur la hausse de 10 centimes du tarif de la cantine. Antoine Colombo, après avoir donné lecture d'un article paru dans la presse à ce sujet, nous informe que la réunion d'information prévue à l'attention des parents d'élèves aura lieu demain soir. La présentation du logiciel sera assurée par deux personnes de la commune de Boën sur Lignon, qui viennent de l'expérimenter sur l'année scolaire qui s'achève. Cette acquisition doit nous permettre des économies de temps substantielles, et s'autofinancer dès le premier exercice.

DOTATIONS AUX ASSOCIATIONS :

Plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie, en dehors des associations habituelles. Celle de l'association Familles Rurales a été retenue, compte tenu de son implication dans la vie de la commune. Celle du CERF reste à l'étude et sera conditionnée par son éventuelle participation dans l'organisation des TAP. Pour le reste, les subventions ont été reconduites à la quasi-unanimité :

ACCA :	190 €
Gym volontaire :	140 €
Tennis :	140 €
Classards :	140 €
Goutelas :	140 € (une abstention)
Club des aînés :	140 €
Comité des Fêtes :	215 €
Fardelets :	240 € (dont 100 € pour participation aux TAP) (une abstention)
FNACA	60 €
Sou des Ecoles :	215 €
Pompiers :	105 €
Ludothèque :	85 €
Boules :	140 € (Une subvention complémentaire exceptionnelle de 100 € est accordée cette année pour la qualification aux championnats de France).

Il est rappelé que seules les associations subventionnées par la commune sont bénéficiaires de la gratuité pour la location de la Salle des Fêtes une fois par an.

ASSAINISSEMENT DE LA BRUYERE :

La station est opérationnelle. Les habitants ont été invités par courrier à se brancher rapidement.

SIEL :

Un particulier a fait l'acquisition d'un terrain à Reigneux afin de construire. Ce projet nécessite un renforcement du réseau. L'acquéreur accepte d'en prendre le coût à sa charge (8 362 €). Il est proposé de l'exonérer du coût du permis de construire. La proposition est acceptée par 12 voix pour et 3 abstentions.

✓ **Groupement Forestier :**

Un projet de création de chemin vers Ste Anne est en cours. Le groupement nous demande d'accomplir les démarches pour l'obtention de subventions (à hauteur de 80 % du coût de 20 000 €). Proposition adoptée à l'unanimité.

✓ **Salle des Fêtes :** Le cumulus de la chaufferie a été équipé d'une résistance électrique complémentaire destinée à assurer la production d'eau chaude en période estivale. De ce fait la chaudière est arrêtée jusqu'au retour du froid.✓ **Travaux Restaurant :** Une consultation a été lancée sur 7 lots. Nous sommes maintenant à la recherche de subventions, sachant que certaines ont été supprimées pour ce genre de dépenses, mais que d'autres sont possibles. Affaire à suivre...

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 0 h 30.